



AF 25-016

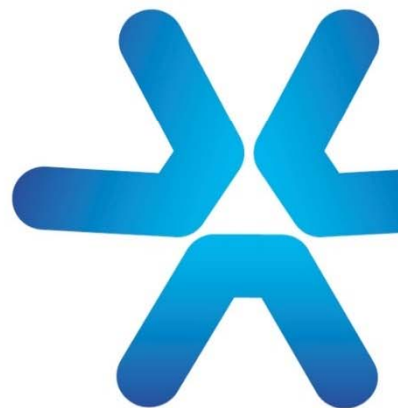


Département du Rhône

Création d'un tourne à gauche sur la RD313 PR10+00 A Saint Clément sur Valsonne

Demande d'examen au cas par cas :

Annexe volontaire 5 :
Synthèse des mesures et modalités de suivi



SOMMAIRE

1	Tableau de synthèse des mesures ERC	1
2	Carte des mesures erc	4

1 TABLEAU DE SYNTHÈSE DES MESURES ERC

Thématique	Impacts négatifs	Mesures	Effets attendus	Modalité de suivi : - de la mise en œuvre - de l'efficacité de la mesure
Biodiversité	Impact sur les passereaux et les reptiles	ME1 – Évitement du muret, de la haie et de la végétation associée pour préserver les gîtes de nidification	Garantir l'absence d'impact sur les passereaux et reptiles	La délimitation des emprises foncière permet de garantir le respect en phase chantier Aucune autre mesure de suivi n'est nécessaire
	Impact sur les chiroptères La destruction de un à trois jeunes frênes à l'automne peut engendrer un dérangement temporaire de quelques individus	MR1 – Réduction des impacts sur les arbres avec la conservation au maximum de sujets et un abattage imposé en septembre et octobre pour ceux présentant du lierre.	Réduire le risque de perturbation des chiroptères	En phase PRO, le plan des identifiera : - les arbres à abattre / à conserver - les arbres concernés par le lierre (1 frêne dans les emprise et 1 autre en limite). En phase PRO et DCE, le planning identifiera : - La période d'abattage imposer pour les frênes Le MOe garanti l'application des mesures en phase chantier. Aucune autre mesure de suivi n'est nécessaire

Synthèse des mesures et modalités de suivi

		MR2 – Réduction de la mortalité des micromammifères et reptiles par la suppression des pièges	Réduire le risque de piège mortel pour la faune	En phase PRO, le plan identifiera : • Les secteurs de pièges à neutraliser : poteaux creux, avaloir,... Les mesures prises sur la propreté du chantier permettent de garantir le suivi de la mesure.
Zone humide	Risque d'assèchement des zones humides en aval du projet	ME2 – Maintien des conditions d'alimentation des zones humides par la gestion des eaux pluviales	Garantir l'absence d'impact sur les zones humides non impactées.	En phase PRO, le plan identifiera : • Le rétablissement des conditions d'alimentation des zones humides Aucune autre mesure de suivi n'est nécessaire
	Remblaiement de zone humide sur 250 m ²	MR3 – Réduction des emprises par une adaptation de la géométrie	Réduire l'emprise sur les zones humides	En phase PRO, la conception visera : • La réduction des emprises
	Remblaiement de zone humide sur 250 m ²	MC1 - Mesures de compensation des zones humides impactées par la création d'un fossé plat en pied de talus	Récréation de zone humide impactées à 200%	En phase PRO, le plan identifiera : • Les emprises définitives sur les zones humides • Un fossé plat d'une surface au moins équivalente à 200% la surface impactée • Les conditions d'alimentation du fossé La gestion sera assurée par le département à l'occasion de

Synthèse des mesures et modalités de suivi

				la gestion des talus : fauche annuelle du fossé et conservation des végétations caractéristiques de zone humide
Hydraulique	Modifications des conditions d'écoulements des bassins versants extérieurs et risques de désordres en aval hydraulique	MR4 – Rétablissement des écoulements des bassins versants extérieurs par les ouvrages existants et des ouvrages à créer	Rétablissement des écoulements dans les conditions actuelles	En phase PRO, le plan identifiera : • Les ouvrages existants mobilisés (grille et sa canalisation, fossé) • Les ouvrages à réaliser : grille, canalisation sous la RD313 et fossés de diffusion en sortie de canalisation existante et à créer.
	Augmentation du ruissellement par les nouvelles surfaces imperméables et aggravation des inondations en aval et risque de pollution chronique et accidentelle	MR5- Rétention et régulation des débits des rejets pour limiter l'aggravation des inondations jusqu'à une pluie d'occurrence centennale et gérer les pollutions	Ne pas aggraver les risques d'inondation. Contenir les risques de pollution accidentelle	En phase PRO et en phase EXE, les ouvrages seront vérifiés pour : • Confirmer la régulation des débits ; • Confirmer la rétention pour une pluie d'occurrence centennale. En phase d'exploitation, les services d'intervention du Département seront informés des dispositifs de confinement et de gestion des pollutions.

Synthèse des mesures et modalités de suivi

	Aggravation des inondations	MR6- Réduction des impacts du champs d'expansion des crues par un raidissement du talus	Réduire l'emprise soustraite au lit majeur et réduire les aggravations des aléas d'inondation du Soanan	En phase PRO et en phase EXE, un ouvrage sera défini pour raidir le talus (enrochements)
	Aggravation des inondations	MC2- Réduction de compensation des remblais en lit majeur par des déblais équivalent cote pour cote pour rétablir le champs d'expansion des crues	Ne pas aggraver les aléas d'inondation pour le maintien du volume du champs d'expansion des crues.	En phase PRO et en phase EXE, les ouvrages compensatoires seront définis pour : • Assurer une compensation en volume (au moins 12 m3) pour la cote de débordement concernée ; • Confirmer la rétention pour une pluie d'occurrence centennale. En phase d'exploitation, les services d'intervention du Département seront informés des dispositifs de confinement et de gestion des pollutions.

2 CARTE DES MESURES ERC

SYNTHÈSE DES MESURES ENVISAGÉES
Commune de St-Clément-sur-Valsonne





440 Rue Barthélémy Thimonnier 69530 Brignais
04 78 51 93 88 • www.soberco-environnement.fr

SARL au capital de 51 200 euros
Siret 405 144 544 00021
R.C. Lyon b405 144 544 • APE 742C

